

REUNION DES MUSEES NATIONAUX

SOURIEZ, NOUS ALLONS ETRE FILIALISES !

Par une lettre du 12 décembre 2007, adressée à tous les agents, Madame ALBANEL, Ministre de la Culture et de la Communication, annonce une transformation importante des missions et des statuts du personnel de la Réunion des Musées Nationaux (RMN), dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

La RMN devrait reprendre en gestion certains Services à Compétence Nationale (SCN), musées nationaux hors EPA, se substituant ainsi à la Direction des Musées de France. L'administrateur de la RMN, Monsieur Thomas GRENON déclarait au cours du Comité d'Entreprise du 23 décembre 2007 : " Les Galeries Nationales du Grand-Palais (GNGP) sont un exemple concret de reprise de la gestion d'un SCN ".

Bel exemple d'externalisation ! Les agents de la société privée FOSS chargée de la surveillance des GNGP, pourraient en dire long sur leurs conditions de travail, leurs rémunérations et leurs droits sociaux au quotidien !

Un rapprochement entre la RMN et le Centre des Monuments Nationaux étant également prévu, notre établissement pourrait ainsi être associé à la gestion de certains monuments historiques.

Une partie importante des services de la RMN, en particulier la direction commerciale et marketing, pourrait être transformée en une ou des filiale(s) de droit privé. Une filiale est une Société Anonyme appartenant à une maison mère (la RMN). La RMN ne serait pas obligatoirement majoritaire dans la prise de capital. En effet, une circulaire relative à la préparation des budgets des Etablissements Publics opérateurs de l'Etat précise en plus : " un désengagement progressif de l'établissement au Capital s'opère au fur et à mesure de la croissance de la nouvelle entreprise. "

Dans cette perspective, quel sera le statut de la RMN, EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), EPA (Etablissement Public Administratif), ou autre ? Dans ce cadre, quel sera l'avenir social des personnels ? Les salariés repris par la filiale garderont-ils leurs avantages après les 15 mois légaux au sein d'un nouvel accord d'entreprise ? Quelle convention collective leur sera appliquée ?

Au titre du Code du Travail, chaque salarié des services commerciaux pourrait basculer dans une filiale commerciale sans aucune garantie sur la sécurisation de son parcours professionnel. De même, il n'y a aucune garantie que cette même filiale ne revende pas, à l'avenir, ses salariés à d'autres opérateurs.

La RGPP s'annonce être la plus importante opération de désengagement de l'Etat en matière culturelle depuis la création du ministère. Depuis quelques mois, au nom de " la modernité", le rôle central de l'Etat sur le plan social et économique est battu en brèche. Quel sera, dans ces conditions, le service rendu au public ? Les sociétés privées rendront-elles un meilleur service ? Partout où les monopoles du service public ont été supprimés, les prix ont toujours fini par augmenter. Le principe d'égalité face au service public est attaqué, au détriment des usagers.

Face aux attaques incessantes à l'encontre de la RMN, de tous les établissements et services du ministère, mobilisons nous afin de préserver nos missions de service public culturel.

Devant tous ces enjeux cruciaux,

et face aux assauts de l'idéologie ultra-libérale dans toute sa " splendeur ",

la CGT-Culture a clairement choisi son camp.

Dans le cadre d'un service public qui se doit d'être défendu et renforcé, elle affirme qu'il y a bien une place irremplaçable pour le ministère de la culture, outil de toutes et tous.

Ensemble, acteurs, professionnels et personnels de la culture, le temps de la contre-offensive est venu pour arrêter le bras des casseurs !